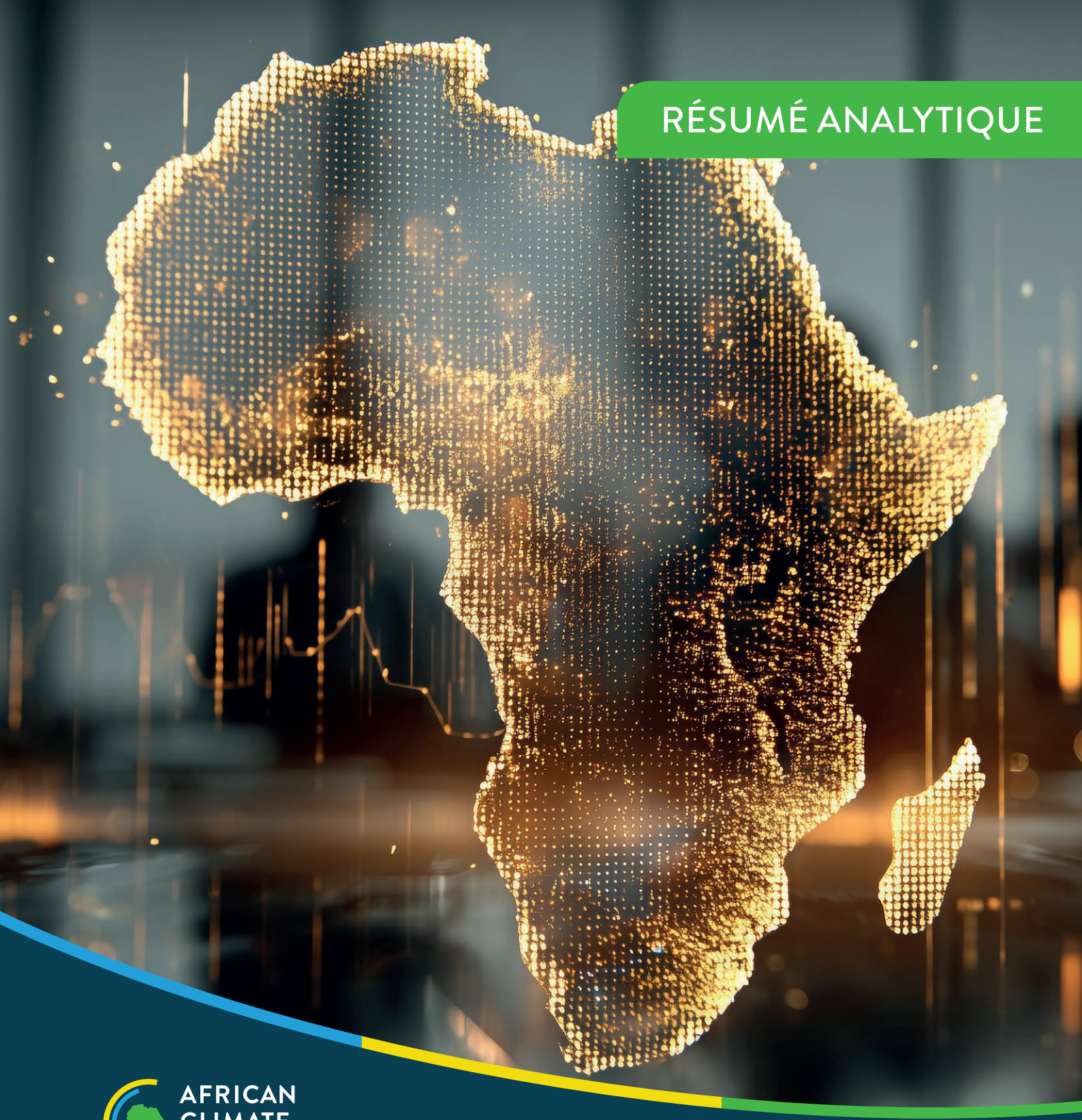

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

AFRICAN CLIMATE FOUNDATION

Stratégie de mobilisation des ressources vertes de la diaspora africaine

Mobiliser les financements et les savoirs pour lutter contre le changement climatique

Introduction

La dégradation de plus en plus marquée de la situation macroéconomique et financière internationale de multiples pays africains a conduit de nombreux observateurs à considérer les diasporas du continent comme l'une des ressources extérieures essentielles pour soutenir le développement futur. Le présent document examine comment les ressources de la diaspora peuvent être mises à profit pour soutenir des projets liés aux changements climatiques et à l'industrialisation durable, en s'intéressant notamment aux travaux de l'African Climate Foundation (ACF, Fondation africaine pour le climat).

La diaspora comprend non seulement les migrants issus d'un pays d'origine donné, c'est-à-dire les personnes nées dans ce pays d'origine et qui en sont parties pour s'installer dans un pays de destination, mais également leurs descendants, souvent sur plusieurs générations. Le terme « diaspora » désigne toute personne vivant (à titre temporaire ou permanent) en dehors de son pays de naissance ou d'origine, et qui entretient (ou peut être encouragée à développer et à entretenir) des lien « affectifs », qu'ils soient émotionnels, religieux, ethniques ou nationaux, avec son pays d'origine. La diaspora est généralement bien plus importante que la population migrante d'un pays d'origine, et les générations ultérieures de la diaspora, descendants des migrants, peuvent très bien être, en moyenne, plus instruites et plus aisées que les migrants plus récents, en particulier dans les pays d'accueil à revenus élevés. Une diaspora renvoie généralement à un seul pays d'origine, bien que, parfois, des liens ethniques, raciaux ou religieux puissent « s'effilocher » et fragiliser les liens affectifs à la marge, tout en permettant un certain soutien au-delà des frontières.

Les ressources de la diaspora comprennent les transferts de fonds, les investissements de la diaspora ainsi que son savoir. Les transferts de fonds effectués par les migrants à

l'intention de leurs familles dans leur pays d'origine revêtent depuis longtemps une importance cruciale pour ces ménages, mais aussi pour leurs communautés et pour la balance des paiements de nombreux pays africains : en 2024, les transferts de fonds (formels) vers les pays en développement ont été nettement supérieurs à l'aide publique au développement (APD) et aux investissements étrangers directs (IED) réunis. En 2023, l'Afrique a reçu en moyenne un peu plus de 3 % de son produit intérieur brut (PIB) sous forme de transferts de fonds officiels, 18 pays en ayant reçu plus de 5 %. Les transferts de fonds effectués par le biais de canaux informels représentent également un volume considérable.

Les investissements de la diaspora consistent, pour les migrants et leurs descendants, à utiliser leurs économies pour apporter des capitaux sous forme de prêts ou de prises de participation dans des entreprises privées ou des projets du secteur public de leur pays d'origine, dans le but d'obtenir un retour financier positif sur leurs actifs.

Le savoir de la diaspora se compose d'une expertise technique et organisationnelle ainsi que de réseaux d'affaires développés dans les pays d'acceuil de la diaspora et réinjectés de différentes manières dans leurs pays d'origine.

Pour encourager les contributions financières des diasporas, il convient de trouver un équilibre entre, d'une part, l'intégration effective de ces dernières dans la « nation d'origine » par l'État d'origine (et d'autres organismes de ce dernier) et, d'autre part, le respect de leur besoin d'obtenir un rendement financier sur leur épargne ou leur patrimoine, qui pourrait être investi dans leur pays de destination ou dans des pays tiers. Les investissements de la diaspora peuvent donc comporter une « décote patriotique » : une partie du rendement est « offerte » au pays d'origine. Mais la diaspora pourrait se montrer plus disposée à investir dans son pays d'origine qu'ailleurs, en raison de ses « avantages propres à sa position intermédiaire » par rapport à la fois aux entreprises du pays d'origine *et* aux autres investisseurs étrangers : elle dispose en effet de connaissances et de réseaux tant dans son pays d'origine que dans son pays d'accueil, ce qui peut se traduire par un « privilège de la diaspora ».

L'intégration de la diaspora dans les efforts déployés par un pays d'origine pour lutter contre le changement climatique souligne, tant pour ce dernier que pour les pays de destination, la nécessité de mobiliser des ressources mondiales à cette fin. La diaspora peut constituer une base de soutien politique utile dans les pays de destination majeurs afin de mobiliser des financements provenant de sources extérieures à la diaspora, tout en mettant à profit ses ressources financières et son savoir au sein du pays d'origine. Les organisations de la diaspora peuvent faire entendre leur voix sur le plan politique, tandis que les particuliers peuvent exercer une influence par le biais des « transferts sociaux », c'est-à-dire des idées qui circulent du pays de destination vers le pays d'origine grâce aux échanges entre les migrants, leurs familles et d'autres membres de leurs communautés.

Roue des ressources pour la diaspora

Les efforts visant à mobiliser les ressources de la diaspora nécessitent une stratégie connexe qui peut être représentée par une « roue », dont les rayons illustrent cinq éléments stratégiques à une philosophie globale, reliés entre eux de manière dynamique : l'engagement de la diaspora est un processus impliquant tous ses éléments simultanément et de manière répétée, et non pas simplement une succession d'étapes.

Au cœur de ce modèle se trouvent la philosophie générale de développement du pays d'origine, ses objectifs de développement économique et ses relations entre l'État et la société, fondées sur son économie politique, qui peut évoluer au fil du temps. Un point essentiel est que le contexte a son importance : chaque pays d'origine doit avoir sa propre philosophie, plutôt que d'adopter une approche « universelle ».

Les cinq rayons de la roue sont les suivants :

- Une recherche sur les lieux de résidence de la diaspora dans les pays d'origine, sa segmentation et les ressources disponibles dans ces différents pays, à renouveler périodiquement. La segmentation peut être attributive (en fonction de l'âge, du genre, de l'origine ethnique, de la religion, de la région d'origine ou de la génération de migration) ou acquise (niveau d'éducation, compétences, profession, revenus/patrimoine).
- Les objectifs relatifs aux ressources de la diaspora : les agences et organisations du pays d'origine qui peuvent utiliser les ressources de la diaspora dans le cadre de programmes et de projets, la diaspora étant généralement impliquée d'une manière ou d'une autre dans l'identification tant des ressources que des cibles.

- Les partenariats avec la diaspora : les collaborations entre des groupes de la diaspora (rassemblés au sein de réseaux et d'associations) et les organismes publics et privés du pays d'origine, visant à instaurer la confiance et à favoriser l'autonomisation. La diaspora souhaitera s'approprier dans une certaine mesure les projets qu'elle contribue à financer. Les organisations de la diaspora peuvent être fondées sur des critères géographiques, des compétences, un secteur d'activité ou des considérations politiques, ou encore coïncider avec des divisions ethniques, raciales, linguistiques ou religieuses, ou avec la répartition des revenus et de la richesse. Les partenariats avec la diaspora peuvent être « étroits mais profonds », ce qui nécessite une approche indirecte et pragmatique, ou « larges mais superficiels », ce qui exige une stratégie directe et administrative.
- La mobilisation des ressources de la diaspora : les mécanismes et instruments permettant de mobiliser des ressources financières et des connaissances, y compris l'adaptation et la réglementation du système financier.
- La viabilité de la stratégie relative à la diaspora : veiller à ce que les flux de ressources provenant de la diaspora se maintiennent dans le temps et s'étendent tant en ampleur qu'en portée, en intégrant de nouveaux groupes issus de la diaspora, sur le plan géographique et générationnel, et en innovant pour mettre en place de nouveaux instruments et de nouveaux processus. La viabilité nécessite un suivi et une évaluation. La gestion responsable exige que la réussite soit évaluée à l'aune des intrants, des résultats et des impacts : reconnaissance publique des contributions, responsabilité financière et prise en compte du changement climatique. Cette viabilité peut être affectée par des changements politiques et/ou des crises économiques dans le pays d'origine, ou par des crises mondiales ou régionales, ce qui pourrait alors entraîner des changements au niveau du moyeu et des autres rayons de la roue.

Figure 1 : La roue de l'engagement de la diaspora

Source : Auteur

Ressources de la diaspora : Instruments financiers et connaissances

Il existe un débat de longue date selon lequel les transferts de fonds seraient improductifs, car leurs bénéficiaires – les familles des migrants dans le pays d'origine – les consacrent principalement à la consommation plutôt qu'à l'investissement, ce qui contribuerait davantage au développement économique. Nous rejetons cette vision, que nous jugeons trop simpliste. Les ménages individuels, en particulier les ménages défavorisés comptant des membres de leur famille émigrés, réalisent bel et bien des investissements, tant dans leur propre famille que dans leurs « micro-entreprises familiales ». Certains biens et services, tels que l'éducation et la santé, sont classés comme de la consommation des ménages dans les systèmes de comptabilité nationale, mais constituent en réalité des investissements pour ces familles, puisqu'ils créent des actifs (« capital humain ») susceptibles de générer un rendement futur. De plus, l'argent est fongible : le fait d'utiliser les transferts de fonds à des fins de consommation libère d'autres ressources du ménage (ou des ressources non monétaires telles que le temps de travail) qui peuvent alors être consacrées aux investissements. Les transferts de fonds constituent souvent eux-mêmes le retour sur investissement d'une famille qui a misé sur la migration d'un de ses membres vers un pays de destination, dans le cadre de la stratégie de ce ménage pour augmenter ses revenus. Enfin, les mécanismes de transfert de fonds peuvent offrir aux ménages une voie vers l'inclusion financière, contribuant ainsi à leurs investissements futurs et à leurs moyens de subsistance.

L'argument selon lequel les transferts de fonds sont improductifs est également erroné d'un point de vue

macroéconomique. Les transferts de fonds favorisent la croissance et la stabilité grâce aux effets multiplicateurs keynésiens classiques à court terme, qu'ils soient consacrés à la consommation ou à l'investissement. Ces transferts constituent une source cruciale, et souvent plus stable, de devises étrangères, augmentant la capacité d'importation et de service de la dette extérieure, et évoluant souvent de manière anticyclique. Mais les transferts de fonds doivent être combinés, par exemple au sein des banques, afin de pouvoir être utilisés pour des investissements à grande échelle dans un pays d'origine donné.

Quelles sont les différences entre les transferts de fonds et les investissements de la diaspora ? Un virement est un don effectué par l'expéditeur au destinataire, qui reflète presque toujours un lien direct et interpersonnel entre les deux parties. Sur le plan financier, il s'agit d'une transaction à sens unique : l'expéditeur ne reçoit aucun actif financier, ni aucun retour monétaire futur, même si, comme pour tous les dons, il en tire des bénéfices psychologiques et affectifs. Un investissement de la diaspora, en revanche, est une transaction financière à double sens entre le donneur et le bénéficiaire, qui n'ont généralement aucun lien interpersonnel. Un actif financier est transféré au donneur par le bénéficiaire, généralement une entreprise privée ou un organisme public du pays d'origine, en échange des fonds, ce dernier étant tenu de verser au donneur des retours sur investissement financiers futurs.

La figure 2 illustre la distinction entre ces éléments. Il convient de noter que les ressources de la diaspora sont généralement fournies par des particuliers au moyen d'instruments financiers *de détail*. Nous aborderons ensuite les différents instruments et proposerons des pistes d'exploration pour l'ACF.

Figure 2 : Cadre des mécanismes régissant les flux de ressources de la diaspora

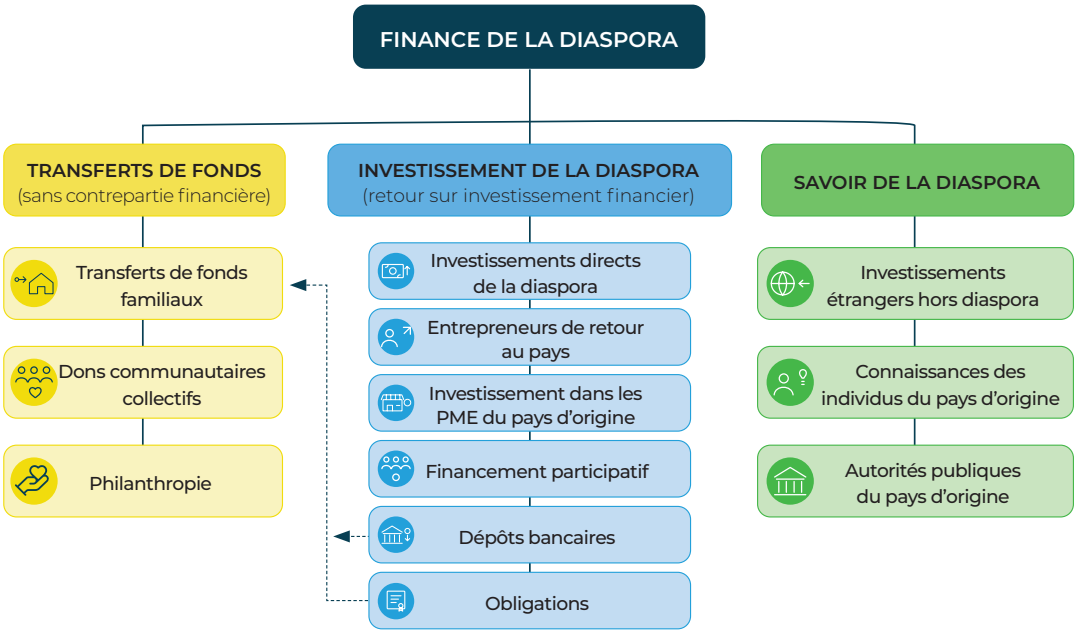

Source : Auteur

Transferts de fonds

Transferts de fonds familiaux : Les mécanismes formels de transfert de fonds comprennent les opérateurs de transfert d'argent (ou PSP, prestataires de services de paiement), tels que Western Union, ainsi que les applications de paiement issues des technologies financières (fintech), gérées directement par les opérateurs de réseaux mobiles ou par la téléphonie mobile. Les banques commerciales sont également courantes, mais moins présentes dans les pays d'origine où le niveau d'inclusion financière est faible. Les PSP et les opérateurs de réseaux mobiles collaborent souvent et ont recours au système bancaire commercial pour leurs transactions transfrontalières. Les transferts d'argent effectués via les services de paiement mobile ne représentent qu'une faible part des canaux formels par rapport aux PSP : les rapports de la GSMA indiquent que ce chiffre représente moins de 3 % de l'ensemble des transferts de fonds à l'échelle mondiale, et moins de 1 % en Afrique subsaharienne, ce qui suggère que des changements organisationnels et réglementaires importants sont nécessaires. Les frais liés aux transactions Nord-Nord et Nord-Sud ont considérablement baissé au cours des dix dernières années, bien que les coûts des transactions Sud-Sud restent très élevés.

Les migrants ont également longtemps eu recours à des mécanismes informels, tels que les « facteurs » transportant des espèces, ou les agents de systèmes « hawala » utilisant des réseaux d'intermédiaires transfrontaliers pour éviter les transferts d'espèces physiques. Ces derniers constituent en effet un réseau informel très similaire aux opérateurs de transfert d'argent officiels ; bien que les frais y soient souvent moins élevés et les risques plus importants, ces réseaux n'en restent pas moins plus pratiques et bénéficient de la confiance des migrants défavorisés et de leurs familles. Un chiffre souvent cité, mais impossible à vérifier, indique que le

volume des transferts de fonds informels représente 50 % de celui des transferts formels, même si l'augmentation des transferts transfrontaliers effectués via des applications mobiles devrait réduire cet écart.

Ces applications proposent des services de paiement au détail via des comptes de transaction (portefeuilles électroniques), ce qui constitue une première étape vers l'inclusion financière ; toutefois, il ne s'agit pas de comptes d'épargne, et les opérateurs de transfert d'argent et de réseaux mobiles ne disposent généralement pas de licences bancaires leur permettant de collecter des dépôts ou d'octroyer des prêts. Les comptes de la diaspora ouverts auprès des banques de dépôt du pays d'origine constituent une forme d'investissement de la diaspora, que nous aborderons plus loin, et permettent d'acheminer les transferts de fonds vers des membres de la famille, de les affecter à l'achat de biens et de services au pays d'origine, ou encore de les investir dans des actifs financiers, tels que des obligations.

Les transferts collectifs, ou dons communautaires, sont des dons d'un montant relativement modeste versés par des migrants issus d'un même village, d'une même ville ou d'une même région d'origine, et servent à soutenir des projets ou des programmes locaux, tels que des centre de santé, des écoles, des routes ou des stades.

Les transferts de fonds sous forme de biens, dans le cadre desquels le migrant achète directement des biens dans le pays de destination ou dans le pays d'origine pour ses proches résidant au pays, sont fréquents lorsque les migrants se trouvent dans des pays d'accueil voisins ou proches de leur pays d'origine. Mais depuis des pays de destination plus éloignés, ils peuvent également contribuer à renforcer la résilience des ménages face au changement climatique, par exemple en limitant les dégâts causés par les cyclones ou les inondations dans les zones côtières ou riveraines, grâce au paiement direct de panneaux solaires ou d'autres systèmes électriques domestiques fonctionnant à l'énergie renouvelable, ou à la souscription directe d'une assurance habitation pour compenser les pertes. Plus généralement, une collaboration directe avec les migrants qui envoient des fonds, éventuellement soutenue par un fonds de garantie financé par un Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP), pourrait soutenir la demande du marché dans le cadre d'un projet tel que le mécanisme de Crédit Énergie du COPERES au Sénégal.

Les transferts collectifs, ou dons communautaires, sont des dons d'un montant relativement modeste versés par des migrants issus d'un même village, d'une même ville ou d'une même région d'origine, généralement collectés par une association locale de ressortissants à but non lucratif dans le pays de destination. Ils servent à financer des projets ou des programmes locaux, tels que des investissements dans les infrastructures : centre de santé, école, route ou stade. Les collectivités locales peuvent tout à fait être impliquées, la responsabilité

incombant à la fois à l'association et aux autorités locales : l'association assure le suivi du projet, et ses membres migrants peuvent apporter au projet leurs connaissances et leurs compétences, en plus de leurs contributions financières. Il s'agit d'un mécanisme de financement potentiellement important pour les projets locaux d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la résilience, par exemple dans le secteur de l'eau et de l'irrigation en Zambie et au Malawi, promu dans le cadre de la stratégie de la Plateforme d'investissement pour l'adaptation et la résilience (ARIP) de l'ACF.

La philanthropie de la diaspora consiste en des dons importants effectués par des particuliers ou des familles fortunés, sans contrepartie financière, mais impliquant une relation à long terme fondée sur la reconnaissance et la responsabilité.

Investissements de la diaspora

Il s'agit d'un certain nombre d'instruments différents, qu'ils soient sous forme de capitaux propres ou de dette, qui présentent des profils risque/rendement variés, en fonction i) de la priorité de la créance du prêteur sur les revenus de l'emprunteur, et ii) de la négociabilité de l'instrument sur les marchés financiers secondaires. Dans chaque catégorie, il existe de nombreux exemples.

Investissements directs de la diaspora (IDD) : Les membres de la diaspora gèrent eux-mêmes une entreprise dans le pays d'origine depuis leur lieu de résidence dans un pays de destination. Certains gouvernements des pays d'origine accordent des avantages fiscaux supplémentaires aux investisseurs issus de la diaspora, en plus de ceux dont bénéficient les investisseurs nationaux ou les autres investisseurs étrangers.

Entrepreneurs de retour au pays : Un membre de la diaspora revient dans son pays d'origine pour y diriger une entreprise, en apportant avec lui les ressources – financières, savoir, réseaux professionnels – acquises dans le pays d'accueil. De nombreux rapatriés, notamment ceux originaires d'autres pays africains, créent des micro-entreprises informelles, importantes pour eux et leurs communautés, mais d'un point de vue plus large du développement économique, ce sont les petites et moyennes entreprises formelles qui revêtent une importance plus significative.

Au Nigeria, le « Renewable Energy Blended Fund » (REBF, Fonds de financement mixte pour les énergies renouvelables) de United Capital, partenaire de l'ACF, a établi une liste présélectionnée de développeurs potentiels de mini-réseaux, parmi lesquels figuraient Ashipa, une société

du groupe DDI détenue par un migrant nigériano-américain, et Ceesolar, une entreprise fondée par un entrepreneur de retour au pays. Dans le secteur des véhicules électriques, où les entrepreneurs doivent posséder une expérience dans ce domaine, l'Afrique ne compte actuellement aucun constructeur local, ce qui laisse entrevoir des opportunités pour les migrants africains travaillant dans ce secteur à l'international de rentrer au pays et de créer leur propre entreprise. Les avantages inhérents à leur position intermédiaire dont bénéficient les propriétaires de ces sociétés sont importants tant pour les entreprises issues des IDD que pour celles créées par des entrepreneurs de retour au pays, tandis que les nouveaux acteurs d'investissements étrangers directs (IED) tels que le distributeur d'énergie renouvelable Konex au Nigeria, un autre partenaire de l'ACF, pourraient également tirer profit de l'embauche de migrants de retour au pays.

Les petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des entrepreneurs locaux, avec des fonds de démarrage provenant d'investissements de la diaspora : il s'agit là d'un axe prioritaire pour lutter à la fois contre le changement climatique et favoriser le développement économique africain. En effet, l'absence d'entreprises privées en nombre suffisant et de taille adéquate a longtemps nui aux perspectives de croissance économique, à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus, tandis que la pérennité des projets d'énergie renouvelable dépend de la demande en électricité des PME. Presque tous les pays africains sont confrontés à un « manque de tranche moyenne » en matière de petites et moyennes entreprises, en partie en raison d'un manque de financement : ces entreprises ont dépassé les critères des institutions de microfinance, mais ne peuvent pas encore emprunter auprès des banques commerciales ou d'investissement nationales. Les syndicats et réseaux finançant les PME africaines ont connu une croissance rapide au cours des 25 dernières années, pour atteindre plus de 500 fonds en 2024, avec plus de 65 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion. Mais le manque de « tranche moyenne » persiste : un grand nombre de PME dont le chiffre d'affaires est inférieur au seuil de 100 000 dollars américains se trouvent coincées entre les institutions de microfinance locales et les banques commerciales, tandis que les gestionnaires de fonds implantés localement, disposant de fonds modestes et d'une expertise locale, se retrouvent confrontés à un cercle vicieux sur le marché des capitaux, car les bailleurs de fonds externes, en Europe ou aux États-Unis, préfèrent soutenir des gestionnaires plus expérimentés, basés en Europe ou sur de grands marchés africains, dont la stratégie d'investissement correspond à la leur et qui accompagnent des entreprises africaines de plus grande envergure.

Presque tous les pays africains sont confrontés à un « manque de tranche moyenne » en matière de petites et moyennes entreprises, qui ont dépassé les critères des institutions de microfinance, mais ne peuvent pas encore emprunter auprès des banques commerciales ou d'investissement nationales

Les investissements de la diaspora ont ici un rôle à jouer, comme en témoigne la création en France d'un fonds dédié aux PME issues de la diaspora malienne, baptisé Ciwara Capital (www.ciwara-capital.com), soutenu par I&P, un investisseur d'impact français intervenant sur le marché africain des capitaux, au terme d'un processus de cinq ans ayant nécessité la coopération d'une série d'organisations tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil (figure 3), avec le soutien d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale jouant le rôle de « coordinateur » (en l'occurrence, le Fonds international de développement agricole). Outre l'apport direct de fonds, les nouveaux produits et marchés pourraient avoir des retombées positives sur le développement plus général du secteur financier du pays d'origine.

L'un des principaux défis pour les projets d'énergie renouvelable soutenus par les partenaires de l'ACF consiste à créer une demande effective pour l'électricité produite, qui soit viable à long terme sur le plan financier (pour le producteur), économique et environnemental. La demande résulte de l'augmentation de l'offre d'équipements électriques et de leur utilisation par les PME, ce qui accroît la productivité de ces dernières et nécessite des mesures politiques et des aides financières visant à soutenir les investissements des PME. Au Sénégal, l'ACF a aidé le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) à mettre en place le Fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEF) dans le pays. Le FONSIS a conclu un partenariat distinct avec I&P pour le financement des PME : il cofinance Teranga Capital, la filiale sénégalaise d'I&P, premier fonds d'investissement à impact social du pays dédié aux start-ups et aux PME, qui, tout comme Ciwara, fait partie du réseau ouest-africain d'I&P. Teranga finance plusieurs PME spécialisées dans la fabrication d'équipements destinés aux énergies renouvelables, qui fournissent, par exemple, des panneaux solaires aux agriculteurs, des services de transport par véhicules électriques pour les récoltes ou des entrepôts de la chaîne du froid alimentés par des énergies renouvelables. En s'inspirant de modèles tels que celui de Ciwara, les investisseurs de la diaspora pourraient investir directement dans des fabricants de matériel agricole, ou aider leurs clients (agriculteurs, associations d'agriculteurs ou entreprises de transformation agricole) à acheter du matériel fonctionnant aux énergies renouvelables auprès de ces fabricants. Le REEF est l'un des principaux bailleurs de fonds du projet JET-P au Sénégal, ce qui laisse entrevoir la possibilité de la création d'un fonds de garantie de prêts pour soutenir les investissements de la diaspora, à l'instar de ce qui a été mis en place pour Ciwara ou les clubs d'investissement de la diaspora de plus petite envergure tels que YiriMali. La mise en place d'un modèle de type Ciwara nécessite un coordinateur international ; la question cruciale est donc de savoir qui assumerait ce rôle : l'ACF ou une autre entité ?

Figure 3 : Chaîne de valeur financière pour l'apport de capitaux de démarrage : De la diaspora aux PME du pays d'origine

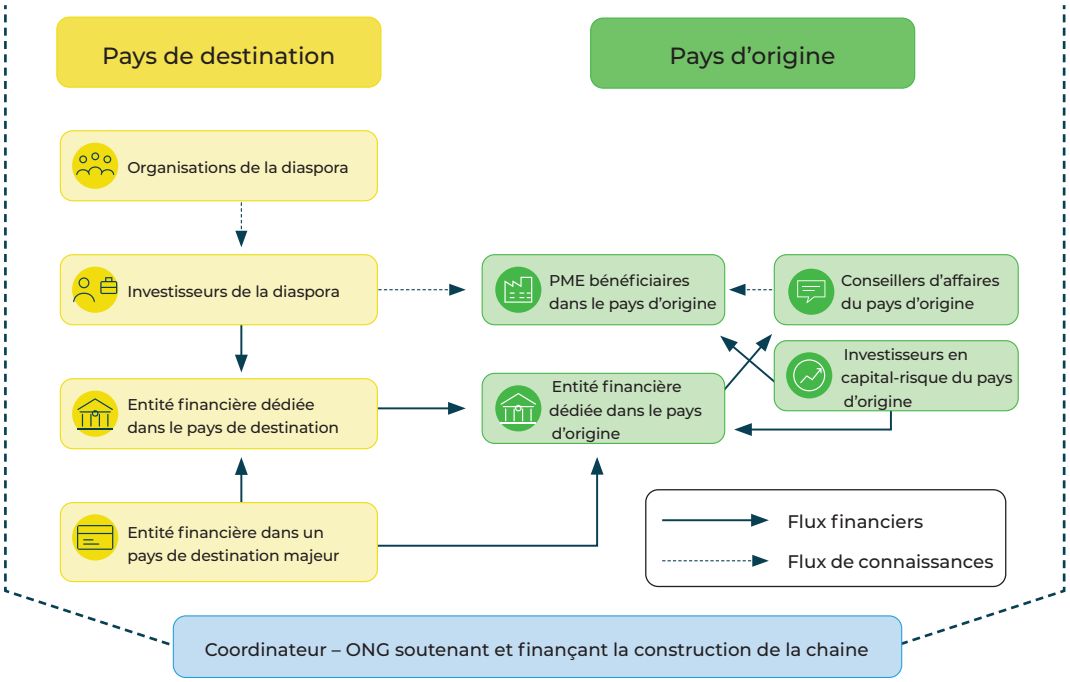

Source : Auteur

Un modèle d'investissement similaire, s'appuyant sur la diaspora, pourrait être mis en œuvre au Nigeria afin de soutenir l'acquisition, par les PME, de matériel électrique à bas prix fabriqué par des PME bénéficiant du soutien du fonds REBF de United Capital. Certains observateurs recommandent aux développeurs de mini-réseaux ou aux fournisseurs d'« utilisation productive de l'énergie » de mettre en place des contrats de location destinés aux PME acheteuses, mais cela risque de diluer leur expertise en dehors de leur cœur de métier, à savoir la fourniture d'énergie. Le Nigeria ne dispose d'aucune agence de crédit-bail spécialisée dans les équipements à petite échelle, mais une solution préférable serait d'aider la Banque de l'industrie nigériane, établissement public, à en créer une. Cela pourrait donner lieu à un montage triangulaire : un membre de la diaspora souscrit un contrat de crédit-bail d'équipement pour une PME, rembourse la prime par le biais de transferts réguliers et obtient en contrepartie une participation au capital (ou au prêt) dans la PME, tout en accompagnant l'entrepreneur.

Financement participatif : Il s'agit d'une technologie organisationnelle, et non d'un actif financier à part entière, qui permet, grâce à un marketing en ligne à grande échelle, de mettre en place un système de financement entre particuliers et de regrouper les contributions de petits investisseurs particuliers en faveur de projets évalués par la plateforme de financement participatif. Les frais sont souvent élevés et les exigences en matière de garanties et de gestion des risques peuvent s'avérer contraignantes, mais il s'agit d'une option viable pour les petites

et moyennes entreprises. À première vue, le financement participatif semble tout à fait adapté à la diaspora, mais plusieurs plateformes de financement participatif axées sur la diaspora africaine ont échoué, car il est difficile pour un seul pays de se développer à grande échelle, et les tentatives visant à adopter une approche panafricaine n'ont pas abouti. Comme pour les obligations, dont il sera question ci-après, la diaspora d'un seul pays dans un seul pays de destination n'est pas suffisante (en termes de taille ou de richesse, voire les deux) pour soutenir à elle seule une plateforme de financement participatif, tandis que le pays d'origine a besoin d'un marché d'emprunteurs PME liquide et étendu, couvrant différentes tailles d'entreprises et différents secteurs industriels.

Les PME africaines ont recours au financement participatif pour obtenir des prêts ou des prises de participation en Europe : par exemple, Energise Africa, une plateforme britannique de financement participatif, lève des fonds pour le constructeur de vélos électriques Roam Bikes, mais les obstacles à l'entrée sont importants et le seuil minimal de financement est élevé, de l'ordre de 500 000 dollars américains. Toutefois, la mise en place d'un marché viable de financement participatif pour les PME au sein d'un seul pays d'origine africain est un processus de longue haleine qui se heurte à de nombreux obstacles, tels que le faible montant moyen des opérations, les commissions réduites et le manque de culture financière tant chez les investisseurs que chez les entreprises bénéficiaires, et qui exige des régulateurs financiers africains, déjà débordés, qu'ils établissent de nouvelles relations avec les réseaux de financement des PME. Au Ghana, il a fallu quatre ans pour finaliser le cadre réglementaire (en juin 2024).

Comptes de dépôt pour la diaspora auprès des banques commerciales du pays d'origine : Les comptes d'épargne destinés à la diaspora peuvent servir à acheminer les flux de transferts de fonds vers les familles des migrants, permettre l'achat de biens et de services dans le pays d'origine, ou être utilisés pour l'épargne des migrants. Ces comptes sont proposés par les banques commerciales dans les systèmes anglophones, et par les caisses de dépôts, des institutions d'épargne publiques qui investissent dans les infrastructures, dans les systèmes francophones. Ils offrent un mécanisme simple et peu coûteux tant pour le déposant que pour l'établissement de dépôt, assorti d'exigences réglementaires et de surveillance claires pour le gouvernement et la banque centrale du pays d'origine. Ces comptes permettent également de faire passer les transferts de fonds du secteur informel vers des mécanismes formels, tout en renforçant l'inclusion financière des familles de migrants et des communautés. Certains pays d'origine offrent à la diaspora des incitations financières pour l'encourager à ouvrir des comptes, ce qui compense en partie la « décote patriotique », par exemple sous forme de dépôts en devises étrangères, de taux d'intérêt exonérés d'impôt ou préférentiels, ou encore d'accès à des prêts.

L'augmentation des dépôts provenant des transferts de fonds, une fois agrégés, permet aux établissements de dépôt d'accroître leurs activités de prêt, notamment l'achat d'obligations du secteur public. Les comptes bancaires destinés à la diaspora constituent donc une alternative aux obligations de la diaspora (abordées ci-dessous). L'expérience marocaine, peu connue, du début des années 1970 aux années 1990, offre aujourd'hui des enseignements importants aux pays d'origine. Le gouvernement s'est appuyé sur la Banque Centrale Populaire (BCP), un établissement public, pour capter les transferts de fonds des migrants en France et en Espagne, en les faisant passer de mécanismes informels à des mécanismes formels et en renforçant l'inclusion financière dans les zones rurales. Les ressources publiques globales ont été renforcées grâce aux achats, par la BCP, d'obligations d'État destinées aux infrastructures publiques nationales. Dans les années 1980, les transferts de fonds représentaient en moyenne 5,8 % du PIB et constituaient 84,5 % des entrées de capitaux de 1990, tandis que la part des dépôts bancaires détenus par les migrants et leurs familles a atteint 30 % de la moyenne nationale en 1987.

Le financement par emprunt obligataire est le mécanisme le plus courant pour mobiliser des fonds publics destinés à des projets de grande envergure, et les mesures de lutte contre le changement climatique se sont largement appuyées sur les obligations vertes

L'Inde dispose depuis 1970 de comptes bancaires et de programmes d'épargne destinés à la diaspora, qui ont été utilisés à de nombreuses reprises depuis les années 1990 pour faire face à des crises de change. Du point de vue des investisseurs de la diaspora, certains de ces comptes ne diffèrent guère des obligations de la diaspora : il s'agit de dépôts à terme fixe d'une durée d'un à cinq ans, exonérés d'impôt, non négociables mais rapatriables. En 2016, ils représentaient environ un tiers des réserves de change de l'Inde et, en 2024, environ 20 %. Le Pakistan a lancé en 2020 un programme de dépôt destiné à la diaspora, le « Roshan Digital Account », après l'échec d'un programme d'obligations de la diaspora ; les déposants peuvent choisir d'acheter des obligations d'État destinées au grand public.

En Afrique, le Nigeria a commencé à proposer, en janvier 2025, des dépôts exonérés d'impôt et rapatriables ; il est trop tôt pour évaluer les progrès réalisés en matière de collecte des transferts de fonds ou de soutien aux dépenses du secteur public. Mais d'autres pays africains devraient suivre cet exemple. Les caisses de dépôts ont pour mission de canaliser l'épargne des ménages vers des projets d'infrastructures publiques, et les modifications réglementaires nécessaires pour ouvrir leurs comptes de dépôt à la diaspora devraient être simples à mettre en œuvre. Les diasporas malawienne et zambienne se trouvent principalement en Afrique australe, et les banques sud-africaines présentes dans toute la région pourraient servir de relais pour la mise en place de ces comptes destinés à la diaspora.

Obligations de la diaspora : Le financement par emprunt obligataire est le mécanisme le plus courant pour mobiliser des fonds publics destinés à des projets de grande envergure, et les mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en matière d'adaptation, se sont largement appuyées sur les obligations vertes. Par conséquent, nous devons examiner de près les obligations de la diaspora émises par les gouvernements des pays d'origine, c'est-à-dire les obligations destinées exclusivement à leur diaspora et soutenues par celle-ci. Ces approches bénéficient d'un large soutien dans les débats universitaires et politiques en Afrique et dans d'autres pays d'origine, en grande partie grâce aux exemples apparemment fructueux d'Israël à partir des années 1950 et de l'Inde depuis les années 1990. De nombreux gouvernements de pays d'origine les ont mises à l'essai : le Nigeria, l'Éthiopie, le Ghana, le Bangladesh, le Pakistan entre autres. En Afrique, une seule émission d'obligations, destinées à la diaspora nigériane, en 2017, a atteint son objectif financier.

Un examen attentif des expériences d'Israël, de l'Inde et du Nigeria montre que l'émission d'obligations de la diaspora est complexe et que ces titres constituent un mécanisme de financement bien moins prometteur qu'on ne le laisse généralement entendre. En Israël, les obligations de la diaspora ont joué un rôle financier essentiel dans la construction des infrastructures du nouvel État. Mais la diaspora juive américaine de l'époque présentait des caractéristiques spécifiques que l'on retrouve rarement chez les communautés d'origine aujourd'hui : elle disposait d'une richesse et d'un pouvoir considérables au sein du pays de destination, tandis que l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale, encore récent à l'époque, lui conférait également un poids moral important. Depuis les années 1990, la « décote patriotique » a disparu, et les obligations de la diaspora ont perdu de leur importance dans l'économie israélienne. L'Inde a émis deux obligations destinées à la diaspora aux États-Unis dans les années 1990, mais depuis 2000, elle a abandonné ce type d'émissions au profit de comptes de dépôt destinés à la diaspora, alors même que la diaspora indienne aux États-Unis est devenue beaucoup plus influente. Le Nigeria a émis avec succès une obligation destinée à la diaspora, dont le montant était très modeste par rapport aux besoins globaux de financement du pays. Son gouvernement a émis auparavant et depuis lors de nombreuses obligations à l'étranger, sans toutefois se concentrer sur la diaspora comme marché principal. Il a désormais mis en place un compte de dépôt destiné à la diaspora et compte sur celle-ci pour apporter des capitaux aux PME.

L'un des principaux problèmes pour de nombreux pays africains d'origine réside dans la taille réduite et les niveaux de revenus relativement faibles de leur diaspora, en particulier dans les pays occidentaux à revenu élevé, ce qui laisse supposer que l'épargne globale de cette diaspora est faible et insuffisante pour permettre une émission obligataire de grande envergure. Certains commentateurs plaident en faveur d'une obligation de la diaspora panafricaine,

qui pourrait être émise par la Banque africaine de développement (BAD), ce qui nécessiterait la mise en place d'un processus de répartition des recettes entre les différents pays et les différents projets. Les responsables de la BAD ont laissé entendre qu'elle pourrait apporter des mesures de renforcement du crédit pour des obligations ou d'autres instruments, tels que des garanties, des fonds fiduciaires ou des cofinancements. Une autre suggestion de la BAD qui mériterait d'être étudiée concerne des investissements de la diaspora au sein d'une union monétaire unique, afin de surmonter les contraintes financières auxquelles sont confrontées les diasporas de chaque pays d'origine. Même dans ce cas, les dépôts bancaires de la diaspora liés aux transferts de fonds pourraient s'avérer plus utiles que les obligations de la diaspora.

Comme mentionné plus haut, les comptes bancaires destinés à la diaspora sont préférables aux obligations de la diaspora : ils favorisent les entrées de capitaux, renforcent l'inclusion financière et officialisent les transferts de fonds ; les déposants de la diaspora peuvent être incités à acheter des obligations (vertes ou autres) afin de financer les investissements publics. Le manque d'attrait des obligations de la diaspora ne s'applique pas aux obligations vertes, destinées à lutter contre le changement climatique, qui devraient être émises sur les marchés obligataires, notamment par les collectivités sous-régionales. Mais la diaspora en tant que telle ne devrait pas être au cœur de la stratégie de commercialisation de ces obligations vertes. Il est intéressant de noter que l'État de Lagos a récemment émis des obligations vertes en s'appuyant sur un cadre réglementaire élaboré conjointement par des experts nigérians et britanniques, ce qui souligne l'apport potentiel que pourraient apporter les membres de la diaspora africaine dotés d'une expertise financière pour soutenir les émissions d'obligations des pays d'origine.

Savoir de la diaspora

Le savoir de la diaspora constitue une ressource productive utile pour la création de revenus et le développement futurs. De nombreux flux financiers de la diaspora s'accompagnent de flux de connaissances, d'investissements de la diaspora dans des entreprises privées, ainsi que de dons collectifs ou d'actions philanthropiques. Le rendement financier des investisseurs de la diaspora peut dépendre en partie du savoir apporté par les investisseurs eux-mêmes ou par d'autres acteurs de la chaîne de valeur financière. Mais il existe également des flux de connaissances issus de la diaspora, indépendants des aspects financiers, qui pourraient s'avérer utiles pour lutter contre le changement climatique.

La diaspora peut apporter des compétences techniques, organisationnelles (capacités entrepreneuriales ou managériales) et relationnelles aux individus et aux organisations de leur pays d'origine. Elle peut s'avérer plus efficace dans la transmission de ces ressources que les résidents locaux du pays d'origine ou les étrangers, en raison de la position d'interface dont elle bénéficie : sa maîtrise de deux langues et de deux cultures, son accès à deux ensembles d'opportunités et de réseaux économiques et sociaux. Elle peut, par exemple, mettre en place des innovations progressives, souvent modestes mais couramment utilisées dans le pays d'accueil, qui contribuent à faire évoluer les structures organisationnelles et institutionnelles dans son pays d'origine.

La figure 2 présente trois flux de connaissances différents provenant de la diaspora. Le premier flux consiste à conseiller aux employeurs du pays d'accueil ou à leurs réseaux organisationnels/professionnels de réaliser des investissements étrangers directs (IED, sous forme de prises de participation) dans leur pays d'origine ; c'est ce que font, par exemple, les membres des diasporas taïwanaise, chinoise, indienne, irlandaise et israélienne travaillant dans

le secteur des technologies de l'information aux États-Unis. Beaucoup d'entre eux sont revenus pour travailler dans des filiales nouvellement créées dans leur pays d'origine ; il ne s'agissait pas à proprement parler d'un investissement de la diaspora, puisqu'il n'y avait pas d'apport financier de celle-ci, mais cet investissement reposait sur les connaissances de la diaspora.

Un deuxième flux de connaissances issu de la diaspora consiste à développer les compétences, tant techniques qu'organisationnelles, des individus du pays d'origine, afin de compenser la « fuite des cerveaux » – c'est-à-dire l'idée selon laquelle la migration vers le Nord de personnes possédant des compétences de haut ou de moyen niveau (au sens conventionnel du terme) réduit considérablement le vivier de compétences au sein des pays d'origine du Sud. Il existe toute une série de mécanismes de « redistribution des cerveaux » liés au retour des migrants et des membres de la diaspora, dont la durée et la fréquence varient, notamment :

- La circulation des cerveaux – le retour permanent ou temporaire vers le pays d'origine ;
- Les banques de cerveaux – des réseaux de la diaspora facilitant l'accès du pays d'origine aux connaissances provenant à la fois de la diaspora et des ressortissants du pays d'accueil ;
- Les échanges de cerveaux – des mouvements temporaires de personnes qualifiées entre le pays d'origine et le pays de destination à des fins professionnelles ou de formation ;
- Le gain de cerveaux – une formation aux compétences de niveau intermédiaire dispensée dans un pays d'origine par des institutions du pays de destination, certains diplômés migrant vers ce dernier, mais la majorité restant dans le pays d'origine (les « partenariats mondiaux pour les compétences » dans le Pacte mondial sur les migrations).

Les réseaux de circulation des cerveaux et de banques de cerveaux naissent souvent sous la forme de processus ponctuels et informels avant d'être systématisés. Parmi les exemples comptant un grand nombre de membres, on peut citer « The Indus Entrepreneurs » (TIE) et l'« Irish Technology Leadership Group » (ITLG), tous deux créés dans la Silicon Valley, tandis que « GlobalScot » et « ChileGlobal » sont de taille plus modeste et se concentrent sur des secteurs spécifiques. L'Association des scientifiques et experts vietnamiens (AVSE) connaît également un grand succès, peut-être parce qu'elle est divisée en dix sous-réseaux sectoriels, chacun étant rattaché à un ministère du gouvernement vietnamien. En revanche, « Nigerians in the Square Mile » (NISM), un groupe fondé en 2008 dans la City de Londres, n'avait aucun lien avec le gouvernement nigérian et n'a pas survécu aux mesures de confinement liées à la Covid.

Le troisième type de flux de connaissances issu de la diaspora s'adresse aux pouvoirs publics, aux organismes sectoriels et aux ONG de la communauté d'origine, qui soutiennent des changements réglementaires et politiques spécifiques ou le renforcement des capacités de gestion. Un exemple très intéressant est celui d'une ONG locale de développement, Migrations et Développement (M/D), créée au Maroc au milieu des années 1980 par un petit groupe de travailleurs migrants de retour au pays après avoir été licenciés par une fonderie d'aluminium française. L'absence d'infrastructures de base – électricité, eau et assainissement, transports et communications – dans leurs villes natales situées en montagne a rendu difficile la mise en place de nouveaux moyens de subsistance dans le secteur de la transformation agricole ou du commerce de détail. Ils ont créé M/D afin de mettre en place des réseaux électriques locaux, en finançant une partie du projet grâce à une campagne de financement participatif auprès des migrants et des rapatriés. Ils ont également mis à profit leurs « avantages propres à leur position intermédiaire » pour nouer des liens avec EDF, la compagnie d'électricité publique française, qui a apporté son soutien financier et technique aux réseaux locaux. Au cours de la dizaine d'années qui ont suivi, M/D a réalisé des installations électriques dans environ 70 villages, et 140 autres figurent sur la liste d'attente. Grâce à EDF, M/D a été associée aux discussions du gouvernement marocain sur la politique nationale en matière d'électricité, ce qui a conduit à aborder pour la première fois, en 1996, la question de l'électrification rurale, tandis que les normes techniques et de qualité ont été adaptées afin de privilégier des technologies plus appropriées.

La diaspora peut apporter des compétences techniques, organisationnelles (capacités entrepreneuriales ou managériales) et relationnelles aux individus et aux organisations de leur pays d'origine

Les programmes et projets liés au changement climatique nécessitent que les gouvernements des pays d'origine mettent en œuvre des réformes politiques, réglementaires et institutionnelles dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des finances. La diaspora a un rôle à jouer dans la formation et l'accompagnement de la main-d'œuvre qualifiée des pays d'origine, notamment aux niveaux local et sous-régional, et les associations de la diaspora peuvent contribuer à identifier des personnes disposant d'une expérience sectorielle appropriée (ainsi que des investisseurs potentiels issus de la diaspora ou des rapatriés). Cette démarche pourrait être lancée par un engagement du gouvernement du pays d'origine auprès des associations de la diaspora dans les principaux pays de destination ; parallèlement, ces associations pourraient commencer à mobiliser l'ensemble de leur diaspora pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, par exemple en s'impliquant dans des organisations de la société civile du pays d'origine actives dans ce domaine.

Mise en relation des plateformes d'investissement nationales et du cadre dédié à la diaspora

Cette section examine les parallèles conceptuels et les liens entre le cadre de la diaspora et les plateformes d'investissement par pays de l'ACF, qui s'appuient sur les plateformes nationales pour le climat et le développement (ou « plateformes nationales ») – des partenariats menés par les gouvernements nationaux des pays d'origine avec des bailleurs de fonds internationaux, visant à coordonner l'acheminement de divers flux financiers vers un pays en développement afin de permettre des investissements transformateurs à l'échelle sectorielle ou à l'échelle de l'économie.

Ces plateformes nationales présentent trois caractéristiques fondamentales :

- un accord politique crédible entre le gouvernement bénéficiaire et les bailleurs de fonds étrangers ;
- une approche programmatique coordonnée en matière de réforme des politiques et de financement, visant à harmoniser les ressources extérieures concessionnelles ;
- des mesures de renforcement du crédit et d'autres formes de soutien stratégique visant à mobiliser efficacement les financements du secteur privé afin d'accélérer la mise en œuvre des projets, en associant les actifs financiers à des compromis risque/rendement adaptés.

Les plateformes nationales vont de pair avec la « roue » de la diaspora. Les principales caractéristiques d'une plateforme ne constituent pas une succession d'étapes, mais un ensemble de priorités à traiter simultanément et de manière répétée, car chacune d'entre elles permet aux autres de se réaliser. La mise en œuvre d'une plateforme nationale pour le climat et le développement nécessite d'instaurer un climat de confiance et une cohérence entre les différentes parties prenantes afin de surmonter la fragmentation, tant entre le gouvernement bénéficiaire et les partenaires internationaux qu'au sein même du premier. Ce type de plateforme nationale repose sur des priorités *nationales* (et définies au niveau national), même si une architecture mondiale est nécessaire pour la soutenir. La mise en place d'une plateforme nationale prend du temps, tout comme celle d'un programme destiné à la diaspora.

Alors que l'ACF s'éloigne d'une approche axée exclusivement sur le plaidoyer et l'accompagnement politique pour se tourner vers des interventions plus concrètes, l'organisation fait valoir qu'il n'existe pas de modèle unique « à l'échelle de toute l'Afrique » : chaque pays africain est distinct et nécessite une approche nationale qui lui est propre. Les plateformes d'investissement par pays de l'ACF comportent trois volets : l'alignement politique coordonné, la réforme des politiques et la montée en puissance afin d'atteindre les objectifs privés tout en répondant aux besoins nationaux en matière d'investissement dans le développement. La dimension « plateforme » des plateformes d'investissement vise à créer une dynamique autour d'un ensemble d'initiatives d'investissement concrètes, assorties d'un financement, afin d'accélérer les réformes plutôt que d'attendre qu'elles se concrétisent d'elles-mêmes. L'ACF s'intéresse également aux collectivités territoriales et aux initiatives sectorielles ou technologiques.

Il existe plusieurs points communs avec le modèle de la « roue de la diaspora », mais aussi certaines différences :

- les deux reposent sur l'économie politique, notamment sur les relations au sein des élites ainsi qu'entre celles-ci et l'État ;
- elles reposent toutes deux sur des initiatives décentralisées, à un niveau inférieur à celui de l'État national, et impliquent la société civile, au sein de laquelle s'inscrit la diaspora ;
- elles exigent beaucoup de temps et de patience pour aboutir à des investissements à impact social, en conciliant les objectifs sociaux et financiers ;
- la plateforme d'investissements, en tant qu'axe stratégique (pour rassembler les acteurs, coordonner les financements et organiser le portefeuille de projets grâce à des subventions) joue un rôle similaire à celui d'un coordinateur au sein des chaînes de valeur financières transfrontalières axées sur les PME ;
- il peut exister des différences dans la séquence des étapes : les programmes de la diaspora sont souvent lancés par la diaspora elle-même ou par une collectivité territoriale du pays d'origine, puis sont transférés au niveau

national, tandis que les plateformes d'investissement par pays sont généralement menées de manière descendante, sous l'impulsion de l'État national ;

- Il peut exister des différences d'échelle de mise en œuvre : les programmes destinés à la diaspora consistent souvent en des projets ponctuels, tandis que les plateformes d'investissement sont presque toujours des programmes nationaux ou sectoriels (à l'exception de certains processus d'adaptation et de résilience menés au niveau local).

Les plateformes de l'ACF, axées sur un pays ou un secteur, reposent sur cinq « piliers » étroitement liés : la gouvernance climatique ; le développement économique durable ; l'adaptation et la résilience pilotée au niveau local ; l'inclusion, l'équité et la justice sociale ; et la mobilisation des investissements. Les ressources issues de la diaspora sont liées à un pays d'origine spécifique et se distinguent les unes des autres ; elles doivent donc être considérées comme un complément aux ressources, tant financières que de connaissances, qu'ACF fournit déjà.

En partant du centre de la roue de la diaspora dans un pays d'origine donné, l'ACF aurait déjà analysé l'économie politique de ce pays afin d'étayer sa plateforme d'investissement pour le pays, en distinguant une approche « organique » au sens large, axée sur les classes sous-jacentes, et une approche plus ciblée portant sur les changements « conjoncturels » au sein des partis politiques et des factions, ainsi qu'entre ceux-ci, tout en examinant les manifestations institutionnelles existantes des interactions entre l'État et la société civile au sein de divers secteurs, notamment ceux de l'énergie et des services financiers.

Si la diaspora est bien organisée, cela permet de cibler des segments plus restreints de celle-ci afin de mobiliser des ressources spécifiques, tant financières qu'en matière de connaissances

Il convient ensuite de bien cerner sa diaspora dans le monde, notamment en dressant un tableau général de son hétérogénéité. Des recherches fondamentales existent peut-être déjà, mais une analyse plus détaillée sera nécessaire pour identifier les projets ou programmes et les ressources financières de la diaspora. Le rayon suivant de la roue de la diaspora concerne les partenariats. Si la diaspora est considérée dans le pays d'origine comme *une composante de* la société civile, elle devrait déjà être intégrée dans « l'alignement politique coordonné », qui est au cœur d'une plateforme d'investissement. Si la diaspora est bien organisée, cela permet de cibler des segments plus restreints de celle-ci afin de mobiliser des ressources spécifiques, tant financières qu'en matière de connaissances. En ce qui concerne le rayon consacré aux agences et organisations cibles, une agence telle qu'ACF travaillerait déjà avec des organisations cibles du pays d'origine susceptibles de bénéficier des ressources de la diaspora, que ce soit

en matière de politiques publiques ou de production d'énergies renouvelables ; parmi celles-ci devraient figurer des gestionnaires de fonds destinés aux PME, qui devraient associer le financement à un accompagnement et à un accès au marché. L'identification d'experts au sein de la diaspora, par exemple en matière de réglementation environnementale ou financière, peut contribuer aux réformes techniques dans le pays d'origine, mais des agences comme l'ACF peuvent également contribuer à mobiliser la diaspora pour sensibiliser au changement climatique dans le pays d'origine, tant sur place que dans les principaux pays de destination. Le dernier élément de la roue, la viabilité financière, occupe une place centrale dans la chaîne de valeur de la philanthropie.

Conclusion

Le présent document s'est appuyé sur un cadre théorique dit de la « roue de la diaspora », spécifique à chaque pays et fondé sur une compréhension de son économie politique, de ses besoins et priorités en matière de croissance et de développement, ainsi que de son système financier international et national, y compris l'inclusion financière. Les rayons de la roue permettent d'analyser la population de migrants ou de la diaspora du pays d'origine, leurs organisations politiques et sociales, les projets et programmes ciblés ainsi que les ressources potentielles de la diaspora, sans oublier la pérennité de la roue. Il existe des liens et des recoupements importants entre la « roue de la diaspora » et l'approche de l'ACF pour ses plateformes d'investissement par pays.

Le présent document suggère que les ressources de la diaspora viennent compléter les ressources existantes, tant financières qu'en matière de connaissances, déjà fournies par une organisation telle que l'ACF, et ne constituent pas un substitut à celles-ci. Les ressources de la diaspora devraient être « intégrées » aux plateformes existantes de l'ACF, qu'elles soient axées sur un pays ou sur un enjeu, car elles sont liées à des pays spécifiques et ne concernent pas l'ensemble de l'Afrique ni une région en particulier ; les mécanismes de transfert des ressources de la diaspora et leurs impacts doivent correspondre au moyeu et aux rayons de la roue d'un pays d'origine.

Cet article s'est intéressé à plusieurs ressources issues de la diaspora. La première est le soutien de la diaspora – sous forme d'investissements indirects via des prêts et des prises de participation – aux PME des pays d'origine, associé à un accompagnement des entrepreneurs. Cet aspect est crucial, car le « manque de tranche moyenne » chez les entreprises africaines constitue un problème majeur à l'origine d'une faible croissance économique, et parce que la production d'énergie renouvelable dépend d'une demande suffisante de

la part des PME pour assurer sa viabilité économique et financière à long terme. Le soutien aux PME nécessite une innovation réglementaire et institutionnelle importante afin de créer de nouvelles chaînes de valeur financières couvrant à la fois les pays de destination et le pays d'origine, ce qui requiert un coordinateur pour gérer ce processus (souvent long), généralement une ONG internationale dotée d'un pouvoir financier et capable de rassembler les acteurs. Il existe un potentiel considérable pour que la diaspora soutienne les entreprises des pays d'origine dans les secteurs émergents liés aux mini-réseaux électriques ou aux véhicules électriques, que ce soit sous la forme d'investissements directs de la diaspora, de projets entrepreneuriaux menés par des personnes revenues au pays, ou encore de l'influence exercée par les membres de la diaspora sur les investissements étrangers directs de leur employeur.

Il existe des liens et des recoupements importants entre la roue de la diaspora et l'approche de l'ACF pour ses plateformes d'investissement par pays

Le deuxième axe consiste à examiner les obligations destinées à la diaspora des pays d'origine – offertes exclusivement à la diaspora – qui, selon certains, s'avèrent moins avantageuses que l'approche alternative consistant à mutualiser les transferts de fonds sur des comptes d'épargne de la diaspora. Ces derniers peuvent être investis dans des obligations du secteur public, qu'elles soient classiques ou vertes, afin de financer des infrastructures, tout en favorisant l'inclusion financière des ménages – un enjeu de distribution essentiel en Afrique – et en augmentant les entrées de capitaux.

Le troisième axe porte sur la contribution des connaissances de la diaspora pour soutenir les changements de politiques et de réglementations dans les pays d'origine en matière d'énergie, de finance et de politique industrielle. La diaspora présente dans les pays de destination importants peut être mobilisée à deux titres : d'une part, les personnes hautement qualifiées disposant de connaissances techniques pertinentes dans ces domaines, et d'autre part, la diaspora dans son ensemble afin de susciter un soutien politique, tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine, en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays d'origine.

Le document aborde également la question des transferts collectifs de fonds par l'intermédiaire des associations de ressortissants afin de soutenir des projets communautaires au niveau local dans les villes, villages ou zones rurales des pays d'origine, notamment en matière d'infrastructures destinées à l'adaptation au changement climatique et au renforcement de la résilience. Les processus impliquant des associations locales de ressortissants peuvent contribuer à orienter les migrants à faibles revenus, en particulier ceux issus de la migration intra-africaine, vers des sources de financement pour la diaspora, au-delà des transferts de fonds familiaux.

Ce document se penche sur le financement participatif, peu développé en Afrique, à l'exception des dons, qui nécessite des changements réglementaires importants. Un sixième axe concerne les « transferts d'argent verts », qui permettent d'acheter des biens ou des services axés sur la résilience pour leurs familles dans le pays d'origine.

Le septième axe concerne la collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine, ainsi que les banques centrales régionales et les unions monétaires, afin d'étudier des mécanismes de renforcement du crédit au niveau national, tels que des garanties ou des fonds fiduciaires, ainsi que la mise en commun transfrontalière, au sein de la région, des comptes de dépôt, dans le but d'élargir les possibilités d'investissement public issues des transferts de fonds de la diaspora.

AFRICAN CLIMATE FOUNDATION

www.africanclimatefoundation.org

© 2026 African Climate Foundation

Auteur : Stephen Gelb

Cette publication est un résumé analytique du rapport *An African diaspora green resources strategy: Mobilising finance and knowledge to address climate change* — avec notes et références complètes — disponible à l'adresse https://africanclimatefoundation.org/resource-hub/

Crédit photo : Adobestock
Conception, mise en page et relecture par COMPRESS.dsl | 801208_S FR | www.compressdsl.com